

DÉPARTEMENT  
Saône et Loire

DE DEMIGNY 71150

Séance du 14 Décembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 071-217101708-20221214-47_2022-DE

**Date : 14/12/2022**

**Numéro : 47/2022**

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 1

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Maurice NAIGEON, Laurent VAN ASSEL, José DE SOUSA, Gerald NEVORET,

Absents excusés : MM François MAUCHAND et Patrick CHARLES

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, M. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs : M. François MAUCHAND a donné pouvoir à José DE SOUSA, M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Gérald NEVORET ;

Retard : Mme Manon Jolivet arrivée à 19h05

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

DATE DE LA CONVOCATION

**07/12/2022**

DATE D’AFFICHAGE

**16/12/2022**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

### **ENVI : AMÉNAGEMENT RUE NEUVE**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que vu le règlement adopté par la Région, dans le cadre d'interventions de la politique régionale avec les ruralités BFC pour la période 2022/2028, la Région souhaitant accompagner et promouvoir des villages de ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir »,

Vu le dispositif ENVI dont les 2 objectifs stratégiques sont les suivants :

- Accompagner l'intelligence collective et la participation citoyenne dans les ruralités Volet socle du programme
- Accompagner les mutations dans les ruralités- volet thématique du programme ENVI- soutien aux démarches et projets relevant des mobilités douces et durables du quotidien- adaptation au changement climatique- gestion économe de l'espace et alimentation de proximité

Vu le projet d'aménagement de la rue Neuve,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Région dans le cadre du programme ENVI, pour le financement du projet d'aménagement de la Rue Neuve, à hauteur de 50 000 € taux maximal, et de donner tout pouvoir à la Maire pour la signature des actes à intervenir.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** la Région dans le cadre du programme ENVI, pour le financement du projet d'aménagement de la rue Neuve, à hauteur de 50 000 €.
- **DE DONNER** tout pouvoir à la Maire pour la signature des actes à intervenir.

EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire

La Maire,  
Marie-Claire DILLY



Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022   
ID : 071-217101708-20221214-47\_2022-DE